

La Voie à Suivre

Nitsavim

744

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France

Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com

Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France

Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com



28 Elloul 5772 - 15 Septembre 2012

Rabbi David Pinto Chlita

Saisir les occasions

« Vous vous tenez aujourd'hui tous devant Hachem, votre D. : vos chefs de tribus, vos anciens » (Devarim 29, 9)

D'après le saint Zohar, la phrase « Vous vous tenez aujourd'hui » désigne Roch Hachana. En ce jour, tous se tiennent face au Créateur pour être jugés. La Michna dit (Roch Hachana 16, 1) que ce jour-là, tous les êtres humains passent devant D. comme des 'bnei Maron', comme il est dit « Il a formé leur cœur à tous, et Il observe tous leurs actes. » La Guemara demande « Que signifie 'bnei Maron' ? » et répond « des agneaux ». Rachi explique : « Comme des moutons que l'on comptait à l'époque du Temple, pour prélever et offrir le dixième du troupeau, et qui passaient l'un après l'autre sous un petit portique car ils ne pouvaient pas passer tous ensemble. » Rabba bar 'Hana dit au nom de Rabbi Yo'hanan « Tous les hommes sont examinés d'un seul regard. »

J'ai l'impression « qu'un seul regard » est comparable à un passage devant un scanner. D. examine chacun de nous lors du Jour du Jugement : Il sonde notre intériorité, et scrute notre cœur pour vérifier si nous nous sommes réellement repentis et acceptons désormais de retourner vers Lui, d'adhérer à sa sainte Torah et d'accomplir Ses commandements, ou si nous sommes encore imprégnés de nos abominations et qu'aucun changement positif ne s'est opéré en nous. En effet, il est essentiel que la techouva provienne du fond du cœur, qu'il y ait un réel regret du passé et un engagement à ne plus agir avec légèreté à l'avenir. Mais il n'est pas suffisant de dire simplement « J'ai fauté, je suis coupable, j'ai péché » sans que le cœur y soit. Ainsi, le Rambam écrit (Hilkhot Techouva 2, 2) : « En quoi consiste le repentir ? Que le fauteur abandonne sa transgression, l'éloigne de sa pensée et décide de ne plus jamais recommencer, comme il est dit 'Que le pervers abandonne sa voie, et l'impie ses machinations.' Puis qu'il regrette le passé, comme il est dit 'Oui, je me suis repenti et j'ai regretté mes actions passées', au point que le Créateur témoigne qu'il ne commettra plus jamais cette même faute. » Puis le Rambam continue : « Quiconque se confesse en paroles, mais ne décide pas intérieurement d'abandonner la faute, ressemble à quelqu'un qui se trempe dans un bain rituel en tenant en main un insecte : le mikvé n'a aucun effet tant que la personne n'aura pas jeté l'insecte. Ainsi, il est dit 'Quiconque confesse ses fautes et y renonce obtient miséricorde.' »

J'ai trouvé une jolie allusion aux paroles du Rambam dans les versets « Tu reviendras jusqu'à (ad) Hachem, ton D., et tu écouteras Sa voix » (Devarim 4, 30), et « Reviens, Israël, jusqu'à (ad) Hachem, ton D. » (Osée 14, 2) : le mot « ad », qui signifie « jusqu'à », est composé des mêmes lettres que « da » (sache) et « 'ed » (témoin). Ainsi, nous devons nous repentir jusqu'à ce que D. puisse témoigner de notre retour complet vers Lui, de notre éloignement du mauvais chemin, et de notre compréhension (yedi'a) claire de Sa grandeur.

Nous devons avoir conscience qu'il n'est ni évident ni logique ni juste que D. soit prêt à accepter ceux qui retournent vers Lui et à pardonner leurs fautes. C'est un cadeau du Ciel provenant de la bonté de Hachem qui est prêt, dans Sa grande miséricorde, à effacer nos péchés,

à pardonner, et à accepter ceux qui se repentent, à condition qu'ils aient sincèrement regretté leurs mauvaises actions et se soient engagés à ne plus emprunter le mauvais chemin. Voici ce que disent nos maîtres (Yérouchalmi Makot chapitre 2 michna 10) ; Rabbi Pin'has s'est interrogé sur le verset « Hachem est bon et droit, aussi montre-t-Il aux pécheurs le vrai chemin » : S'Il est bon, c'est qu'Il est droit, et s'Il est droit, c'est qu'Il est bon ! « Aussi montre-t-Il aux pécheurs le vrai chemin » : Il leur montre la voie du repentir, car Il agit avec bonté et miséricorde, au-delà de la loi stricte. En effet, on a demandé à la sagesse « Quelle est la punition du fauteur ? », et elle a répondu « Le mal poursuit les pécheurs. » On a posé la même question à la prophétie, qui a répondu « L'âme qui faute mourra. » Puis on a demandé à D. « Quelle est la punition du fauteur ? », et Il a répondu « Qu'il se repente et il sera pardonné. » Ainsi, du point de vue de la sagesse et de la prophétie, le fauteur n'avait aucun moyen de revenir sur ses actes. Mais Hachem agit au-delà de la loi stricte et accepte son repentir. Plus encore, Il montre à tous les intéressés le chemin à emprunter pour réaliser une techouva complète, comme il est dit « Aussi montre-t-Il aux pécheurs le vrai chemin. »

Il en va de même dans le domaine de la techouva : le fait de regretter nos fautes permet de les effacer, de les faire disparaître et de les annuler complètement. Ceci provient de la bonté de D. , Qui nous pardonne et accepte volontiers ceux qui reviennent vers Lui sincèrement, et plus particulièrement en cette période propice, ces jours de miséricorde et de supplications durant lesquels la main de D. est prête à accueillir les repentants. Nous avons le devoir de profiter de cette occasion précieuse et de nous rapprocher de Lui en faisant techouva et en multipliant nos bonnes actions. Alors, nous serons aptes à nous tenir devant Lui le Jour du Jugement, et à être inscrits pour une bonne vie de paix.

On dit, au nom des élèves du Ba'al Chem Tov, qu'à Roch Hachana chacun de nous mérite de recevoir une grande illumination de l'âme, et de nombreuses étincelles de sainteté s'éveillent en nous puisque c'est en ce jour que le premier homme a été créé, et que D. lui a insufflé une âme pure et y a introduit de grandes et puissantes lumières. Alors chaque année, ces mêmes lumières se réveillent, et nous méritons également de recevoir leur illumination dans nos âmes.

J'ajouterai que D. fait certes preuve d'une immense bonté en nous faisant profiter de la grande lumière provenant de l'âme du premier homme. Mais pour que cette lumière et ces étincelles de sainteté restent en nous durant toute l'année, il nous faut préparer notre cœur et nous purifier afin de rendre notre corps apte à recevoir cette illumination. Or pour cela, il faut réaliser une techouva sincère, réparer ses actes, s'engager à s'éloigner du mal et se rapprocher du bien, qui est la sainte Torah.

Paris

Lyon

Marseille

19:47

19:35

19:32

Allumage

20:47

20:33

20:28

Fin



Tout dépend de la fin

L'enseignement très connu de nos Sages selon lequel « Tout dépend de la fin » prend toute sa force et son sens dans la mitsva de techouva. En effet, quelqu'un qui aurait fauté et se serait conduit comme un impie durant toute sa vie, mais aurait regretté ses mauvaises actions juste avant sa disparition de ce monde, verra son repentir accepté, et même souhaité par D.

Il en est de même pour la fin de l'année : la veille de Roch Hachana, lorsque nous nous éveillons, examinons nos actes, décidons de les améliorer et nous repentons, nous réparons rétroactivement l'année entière, et l'éveil de cette fin d'année élève nos actes de toute l'année passée pour le bien et la bénédiction.

Le « Ktsé Hamaté » interprète sur le mode de l'allusion le verset « Certes, sans (loulei) nos délais, nous serions, à présent, déjà revenus deux fois ! » Le mot « loulei » (sans) est composé des mêmes lettres que « Elloul », comme pour dire : « même si nous tardons à nous repentir et attendons le mois d'Elloul, le mois de la miséricorde et des supplications », « à présent [ata, initiales des mots « rev te'hilat hachana » (veille de début d'année)] », « nous serions déjà revenus deux fois » : par un repentir redoublé.

Je vous accorde le tout

Le Tour dans Ora'h 'Haïm (581) écrit que les achkénazim ont l'habitude de jeûner la veille de Roch Hachana. Cette coutume se comprend bien à partir du midrach suivant (Midrach Tan'houma Parachat Emor) :

« Cela ressemble aux habitants d'un pays qui devaient payer un impôt au roi. Celui-ci envoyait des délégués pour récupérer l'argent, mais les habitants ne le donnaient pas car la somme était trop importante. C'est donc ainsi qu'il en a été une première, puis une deuxième fois.

Qu'a fait le roi ? Il a dit à ses ministres 'Allons nous-mêmes dans les villes !' Ils n'avaient pas encore parcouru dix milles que les habitants du pays ont entendu que le roi arrivait. Qu'ont-ils fait ? Les nobles du pays sont allés à sa rencontre.

Il leur a demandé : 'Qui êtes-vous ?' 'Nous sommes les habitants de tel pays, et vous avez envoyé chercher notre impôt' ont-ils répondu. 'Et que voulez-vous ?' a poursuivi le roi. 'S'il vous plaît, faites un acte de charité envers nous car nous n'avons pas de quoi payer !' ont-ils supplié. Alors le roi a répliqué : 'Pour vous, je réduis la somme de moitié.'

Puis avant qu'il n'arrive, les gens moyens de la société ont avancé de cinq milles à la rencontre du roi. Celui-ci leur a demandé : 'Qui êtes-vous ?' 'Nous sommes les habitants de tel pays, et vous avez envoyé chercher notre impôt, mais nous sommes incapables de l'honorer. Alors s'il vous plaît, ayez pitié de nous !' ont-ils imploré. Il leur a répondu : 'J'ai déjà réduit la somme de moitié, mais à vous je demanderai uniquement la moitié de la moitié !'

Puis alors qu'il avançait, tous les habitants du pays, grands et petits, se sont dirigés vers lui. Il leur a demandé : 'Quelle est votre requête ?' 'Notre maître le roi, nous n'avons pas de quoi donner ce que nous vous devons !' ont-ils répondu. 'J'ai déjà réduit la somme de moitié, puis j'ai demandé uniquement la moitié de la moitié, mais pour vous je renonce à la totalité. C'est à présent le début d'un nouveau compte', a été sa réponse. »

« Le roi de cette histoire est bien sûr Hachem. Les habitants du pays sont les bnei Israël, qui amassent des fautes durant toute l'année. Que leur demande D. ? 'Faites techouva dès Roch Hachana.' Mais ils

n'arrivent qu'à Yom Kippour, jeûnent, se repentent, et D. leur accorde le pardon. Cependant, la veille de Roch Hachana, les géants de la génération jeûnent, et Hachem efface le tiers de leurs péchés. Puis entre Roch Hachana et Yom Kippour, certaines personnes éminentes jeûnent, et D. leur gomme un tiers de leurs fautes. Enfin à Yom Kippour, tout le peuple d'Israël (hommes, femmes et enfants) jeûne et implore la miséricorde, et Hachem pardonne tous les péchés. »

Une autre raison est rapportée dans « 'Hayei Adam » (138) : « La veille de Roch Hachana est le dernier jour de l'année, et nos Sages affirment que quiconque se repent un jour dans l'année est considéré comme ayant fait techouva durant toute l'année. C'est pourquoi on a adopté la coutume de jeûner ce jour-là. »

De nos jours, dans les communautés ashkénazes qui suivent le Rema, la coutume est de se dispenser par des repas de mitsva, comme des siyoumim de traités, des circoncisions etc. comme il est rapporté dans le livre « Pninei Rabbeinou Hakehilot Ya'akov. »

Rabbi Yonathan jeûnait

Voici une autre coutume rapportée dans « Beit Yossef » au nom de « Hagahot Maïmoniot » :

« Certains ont coutume de ne pas jeûner la veille de Roch Hachana afin de ne pas imiter les nations étrangères, qui elles, ont l'habitude de jeûner lors de leur jour de fête. Cependant, selon le Rav Cahana, il y a une mitsva de jeûner la veille de Roch Hachana, puisque l'on trouve dans le Yérouchalmi 'Rabbi Yonathan jeûnait chaque veille de Roch Hachana.' »

Cette habitude de ne pas jeûner la veille de Roch Hachana a également été rapportée par d'autres A'haronim, mais nous ne citerons que les paroles du Maharil : « En diaspora, les jeunes filles mangent la veille de Roch Hachana, avant l'aube. » Dans l'ouvrage « Darkei Moché », on ajoute : « J'en ai vu beaucoup être pointilleux et manger très peu afin de respecter aussi l'avis de 'Hagahot Maïmoniot' selon qui il faut éviter d'imiter les non-juifs. C'est pourquoi on mange peu, et avant le lever du jour. »

Seulement, selon la kabbala, il vaut mieux ne pas manger avant l'aube. Alors le Cha'arei Techouva rapporte qu'on a l'habitude de boire juste un thé ou un café.

Par le mérite des défunts

Dans son livre « Ben Ich 'Haï » (Parachat Nitsavim), Rabbi Yossef 'Haïm cite également des habitudes particulières concernant la veille de Roch Hachana, hormis celle de jeûner, au sujet de laquelle il pense d'ailleurs : « Il est bon que chacun respecte cette coutume, en-dehors d'un homme très affaibli, d'un homme âgé ou d'un enfant. »

En ce qui concerne l'habitude rapportée par le Rema « On a coutume, la veille de Roch Hachana, de se rendre sur les tombes et d'y formuler nos supplications », le Rav s'indigne et met en garde : « Il ne faut pas prier le mort, mais supplier D. d'agir avec miséricorde envers nous par son mérite. »

De même, nous avons l'habitude de multiplier (particulièrement) nos dons à la tsedaka pour ceux qui étudient la Torah ainsi que pour les nécessiteux, au nom du verset « La charité sauve de la mort. »

Garde Ta langue

Il s'appelle un colporteur !

L'interdiction de colportage existe même si l'on n'a pas l'intention de communiquer de la haine envers cette personne. Même si l'on pense que la personne dont on parle a agi correctement, si l'on peut craindre que nos paroles entraînent une haine de Chim'on envers Yéhouda, c'est interdit.

« Du coupeur de bois jusqu'au puiseur d'eau » (29, 10)

Par allusion, Rabbi Yéhouda Moualam chelita a expliqué ce verset d'après l'enseignement de nos Sages sur le 15 Av, qui était comme une fête pour Israël, car ce jour-là on arrêta de couper du bois pour l'autel, parce qu'à cette époque-là le soleil n'est plus assez fort pour sécher le bois, et on pouvait craindre que les vers ne s'y mettent et ne rendent l'autel impropre. Et Rav Menassi ajoute qu'à partir de là, comme les nuits s'allongent pendant l'hiver, celui qui ajoute en étude de la Torah, on lui ajoute du Ciel, et celui qui n'ajoute pas en étude de la Torah, risque de mourir avant son heure.

Voici donc ce que signifie le verset : « du coupeur de bois », à savoir depuis le 15 Av, « jusqu'au puiseur d'eau », à savoir Hochana Rabba (où l'on puise de l'eau pour les libations), nous nous tenons tous devant Hachem. En effet, jusque là on peut encore changer le verdict qui nous concerne en bien, en prenant sur soi le joug de la Torah et en ne perdant pas son temps à des futilités, en particulier pendant les nuits qui s'allongent, mais lorsque Hochana Rabba est déjà arrivé sans qu'on ait pris de bonnes résolutions ni changé de conduite, alors on a besoin de beaucoup de miséricorde pour obtenir une amélioration du verdict.

(« Dvar Yossef »)

« Vous avez vu leurs abominations et leurs immondes idoles, le bois, la pierre, l'argent et l'or, déifiés chez eux » (29, 16)

Rabbi Chelomo Tsaddock chelita explique la raison d'être des termes synonymes ainsi que la longueur du verset, alors qu'on a déjà tout dit dans les premiers mots (en effet, cela ne change rien que les idoles soient d'argent ou d'or, de bois ou de pierre).

La Torah a dû écrire à la fois l'argent, l'or, le bois et la pierre, pour nous insinuer qu'il est absolument interdit même d'être seulement impressionné par l'abondance d'argent et d'or qui les recouvre ou les dessins artistiques qu'ils comportent. Pourquoi ?

Parce que de leur accorder sa pensée et son attention risque de mener à une erreur, et cela nous insinue aussi que la réussite symbolisée par l'argent et l'or risque de mener à l'erreur envers les idoles.

« Tu reviendras vers Hachem ton D. » (30, 2)

Le traité Yoma enseigne : « Celui qui dit : je vais fauter et me repentir, fauter et me repentir, on ne lui permet pas de se repentir. » On s'étonne : pourquoi les Sages ont-ils eu besoin de répéter deux fois « je vais fauter et me repentir » ?

Le livre « Peninei Kedem » cite certaines explications qui ont été données de ce doublet : l'une des 613 mitsvot est celle du repentir, comme il est écrit dans notre paracha « Tu reviendras vers Hachem ton D. et tu Lui obéiras », or il est impossible d'accomplir la mitsva de techouva à moins d'avoir fauté auparavant, il faut donc avoir fauté pour pouvoir accomplir la mitsva de se repentir.

De quoi est-il question ? De celui qui dit : « je vais fauter et me repentir », c'est-à-dire qu'il faute pour mériter d'accomplir la mitsva de techouva, une seule fois. Mais quand il renouvelle sa faute et pêche de nouveau, alors on ne lui permet déjà plus de se repentir...

« Hachem ton D. mettra un terme à ton exil et te prendra en pitié » (30, 3)

On a demandé au Radbaz pourquoi, dans les remontrances de la parachat Be'houkotoï, la consolation est écrite à côté des malédictions, alors que dans les remontrances de la parachat Ki Tavo, aucune consolation ne figure avec les malédictions ! Voici ce qu'il a répondu :

Etant donné que dans tout le passage des remontrances figure le Tétragramme, qui est le Nom de la miséricorde divine, la consolation est bien là.

De plus, dans la parachat Nitsavim, qui vient immédiatement après, il est dit « Hachem ton D. mettra un terme à ton exil et te prendra en pitié », la consolation vient donc tout de suite après les remontrances.

« Quand toutes ces choses t'advieront, la bénédiction et la malédiction que j'ai placées devant toi » (30, 1) »

A la vérité, seules les malédictions et les remontrances mènent au repentir, alors pourquoi est-il dit « la bénédiction et la malédiction » ?

Voici comment l'a expliqué l'auteur de « Toldot Yaakov Yossef », d'après l'enseignement du Ba'al Chem Tov sur le verset (Téhilim 94, 1) « Le D. de vengeance, Hachem, le D. de vengeance est apparu. » Il donne l'exemple d'un paysan qui s'est révolté contre le roi et l'a insulté et vilipendé en public. Le roi s'est dit : si je fais comme les autres rois, je vais me conduire cruellement et mettre le rebelle à mort, et quel avantage en tirerai-je ? Je vais donc adopter une autre attitude, je ne vais pas le condamner à mort, au contraire, je vais faire de lui un ministre. C'est ce qu'il a fait, il lui a donné des postes de plus en plus importants, jusqu'à lui donner un poste capital. Devant la gloire du roi et toute sa bonté, le cœur du paysan s'est brisé en lui, du chagrin de s'être révolté contre un roi aussi miséricordieux, et qui avait tant fait pour lui. Son remords grandissait à chaque fois qu'il se rappelait ce qu'il avait fait.

C'est cela « le D. de vengeance, Hachem, le D. de vengeance est apparu. » Au moment où le D. de vengeance se révèle par Sa miséricorde, c'est cela la plus grande des vengeances, et il n'y a pas de châtement plus grand que cela pour le rebelle, c'est pourquoi le verset parle de la « bénédiction », grâce à laquelle l'homme va se repentir.

A la lumière de la Paracha

L'essentiel de la techouva porte sur les fautes commises en secret

« Les choses cachées sont à Hachem notre D., et celles qui sont dévoilées sont à nous et à nos enfants à jamais. »

Les commentateurs ont dit que les initiales des mots Elokeinou VéHaNiglot Lanou OulEvaneinou (« Notre D. et celles qui sont dévoilées à nous et à nos enfants ») forment le mot « Elloul ». Cela signifie que l'essentiel de la techouva réside dans les fautes qui ont été commises en cachette, parce qu'on se repent de celles qui ont été commises en public, étant donné qu'on sait que les autres sont au courant. Mais lorsqu'on a péché en cachette, on croit qu'on n'a nul besoin de s'en repentir, c'est pourquoi la Torah nous a mis en garde : « Les choses cachées sont à Hachem notre D., et celles qui sont dévoilées sont à nous et à nos enfants », c'est-à-dire que de même que tout homme se repent de ce qu'il a fait devant les autres et devant ses enfants, il a le devoir de se repentir du plus profond du cœur des fautes qu'il est seul à connaître.

C'est pourquoi il est dit au début de la paracha (Devarim 29, 9) : « Vous vous tenez tous aujourd'hui devant Hachem », et les Sages (Zohar III 231a) ont enseigné qu'« aujourd'hui », c'est Roch Hachana. Ils ont également dit (Tan'houma Nitsavim 2) : « vos chefs de tribus », bien que Je vous aie nommé des chefs, des anciens et des préposés, vous êtes tous égaux devant Moi, ainsi qu'il est dit : « tout homme d'Israël ». Quelle est la raison de cet ordre ? De nous faire savoir que lorsque les bnei Israël se repentent, tous sont égaux devant Lui, et que le statut du coupeur de bois est égal à celui du chef de tribu. C'est pourquoi il est écrit « vous vous tenez tous aujourd'hui », quand est-ce que vous vous tenez tous devant D. sans avoir honte devant Lui ? A Roch Hachana, au moment où vous vous êtes tous repentis.

J'ajoute cet enseignement des Sages (Sota 3a) : « Si quelqu'un commet une faute en secret, le Saint, béni soit-Il le proclame en public. » Les gens ont l'habitude de s'asseoir pour regarder un écran en privé, ils sortent dans la rue, achètent des films et les regardent en cachette, et ils voient dans ces films des choses totalement imaginaires, par exemple des bandits qui tuent quelqu'un ou des terroristes qui détournent des avions et tuent tous les passagers et ainsi de suite, pendant qu'eux prennent du plaisir à regarder.

Qu'est-ce qui se passe en fin de compte ? Un abominable terroriste qui a passé toute sa vie à faire régner la terreur envoie vingt terroristes pour détourner quatre avions, ils percutent les tours jumelles à New York et plusieurs milliers de personnes perdent la vie, alors s'accomplit en eux le verset (Yé'hezkel 39, 6) : « J'envierai un feu à Magog et chez les habitants des îles qui vivent en sécurité et ils sauront que je suis Hachem », parce qu'ils prenaient plaisir à des histoires et des films stupides et sans contenu en privé, le Saint, béni soit-Il le proclame sur eux en public et cela finit par arriver en vérité, pour montrer aux habitants du monde que ce n'est pas du tout un plaisir à regarder. Quiconque a vu cet événement a été rempli de terreur. Puisse la volonté de D. être que nous arrivions à un repentir total, Amen.

Un pur pardon qui a fait mériter une descendance

Reb Yossef était l'un des disciples du Maguid de Kouznitz, et à son grand désespoir il n'avait pas d'enfant. Chaque mois, il se rendait chez son maître et le suppliait de lui donner une bénédiction pour qu'il mérite des enfants, mais le Maguid ne tenait pas compte de ses implorations ou le repoussait d'une manière évasive.

Mais la femme de Reb Yossef ne désespérait pas. Elle insistait auprès de son mari pour qu'il exige du Rav une bénédiction, et qu'il ne le lâche pas avant de l'avoir reçue. Alors un jour, Reb Yossef s'est tenu devant son maître en déclarant : « Mon saint maître, je ne bougerai pas d'ici tant que je n'aurais pas mérité votre bénédiction ! »

Le Maguid de Kouznitz a réfléchi, son visage a pris une expression très grave, puis il a fini par dire : « Si vous acceptez de perdre tout votre argent, je vous bénirai pour que vous ayez une descendance. »

Le disciple est resté figé sur place, incapable de parler. Il ne se sentait pas autorisé à prendre une telle décision lui-même. Il est rentré chez lui et a consulté son épouse qui a immédiatement accepté la condition du Maguid. Il est donc reparti chez son maître lui annoncer que lui et sa femme étaient prêts à une vie de misère s'ils méritaient en échange une descendance. « Dans ce cas, allez chez le « 'Hozé » de Lublin et faites tout ce qu'il vous dira », a conclu le Maguid de Kouznitz.

Reb Yossef a obéi à son maître, s'est rendu à Lublin, et a raconté au 'Hozé la raison de sa visite et qui l'avait envoyé. « Installez-vous ici avec moi jusqu'à que D. éclaire mes yeux », a demandé celui-ci.

Un jour, le 'Hozé de Lublin a appelé Reb Yossef et lui a dit : « Dans votre jeunesse, vous avez été en chidoukh avec une jeune fille de votre ville, mais en grandissant vous avez annulé le chidoukh et porté atteinte à l'honneur de la jeune fille. Vous n'avez jamais pris la peine de la consoler, et c'est pourquoi vous n'arrivez pas à avoir d'enfant. Tant que vous n'aurez pas obtenu son pardon, vous n'aurez pas de descendance ! Allez à la foire de Balta, où vous trouverez votre ancienne fiancée, et demandez-lui pardon. »

Reb Yossef était ébranlé. Certes, dans sa jeunesse, ses parents lui avaient fait rencontrer une jeune fille de bonne famille, nommée Esther-Chifra, mais lorsqu'il avait atteint l'âge de se marier, il s'était tourné vers une autre proposition. Jamais, ni avant ni après le mariage, il ne s'était donné la peine de lui demander pardon.

Il a donc pris le chemin de Balta, demandant à tous ceux qu'il rencontrait sur la route s'ils connaissaient une certaine Esther-Chifra de telle ville. Puis à la foire, il a essayé de se renseigner, mais toutes ses recherches sont restées vaines.

Trois jours avant la fin de la foire, alors que les commerçants se préparaient à rentrer chez eux, Reb Yossef marchait dans la ville, troublé et complètement perdu. Soudain, une forte averse s'est abattue sur la ville, et il s'est réfugié dans un des magasins. Parmi ceux qui se sont aussi précipités dans

ce magasin se trouvait une jeune femme. Notre homme s'est un peu décalé par pudeur, mais la femme, vexée, s'est écriée devant tous les présents : « Regardez cet homme-là ! Déjà dans ma jeunesse il m'a abandonnée, et maintenant encore il ne veut pas rester près de moi... »

En entendant cela, Reb Yossef l'a regardée et l'a immédiatement reconnue. Alors il l'a suppliée de lui pardonner, en lui racontant qu'il était venu spécialement à Balta pour la trouver et implorer son pardon. Tout en parlant, il a éclaté en sanglots, ce qui prouvait sa sincérité et son honnêteté.

« Je suis prête à vous pardonner à une condition », a répondu la femme. « J'accepterai n'importe quelle condition, si je peux m'y tenir » a-t-il dit, avec un signe approbateur de la tête.

« Alors, allez à Sobolak où habite mon pauvre frère. Il vit dans la misère et est dépourvu de tout moyen. Donnez-lui deux cents florins pour la dot de sa fille. Si vous agissez ainsi, je vous pardonnerai de m'avoir blessée dans le passé. »

Après réflexion, Reb Yossef a conclu qu'en vendant tous ses biens, et en y ajoutant l'argent qu'il possédait, il amasserait environ deux cents florins. Alors il a accepté, est rentré chez lui, a réuni la somme nécessaire et est parti à Sobolak.

Il y a cherché le frère de la jeune femme et l'a trouvé installé chez lui, accablé. « Le mariage de ma fille approche, et je n'ai pas un sou », lui a-t-il confié.

« Voici deux cents florins pour vous, en espèces sonnantes et trébuchantes, pour que vous puissiez organiser une fête digne d'un notable ! » s'est exclamé Reb Yossef en lui tendant une grosse bourse d'argent. Il a ouvert la bourse, regardé les florins, puis Reb Yossef, incrédule. « Qui êtes-vous, et pourquoi m'apportez-vous ce cadeau ? » Il était stupéfait.

« N'ayez crainte, l'a rassuré Reb Yossef, cet argent est caché et pur. Je vous le confie sur la demande de votre sœur Esther-Chifra. J'avais été en chidoukh avec elle dans ma jeunesse, mais plus tard je l'ai abandonnée en me mariant avec une autre. Il y a quelques jours, je l'ai rencontrée pour lui demander pardon, et elle m'a demandé de vous donner deux cents florins si je voulais espérer son pardon. »

Le visage du frère a alors pris une expression de stupeur complète. Il regardait Reb Yossef comme s'il était insensé. « Etes-vous venu ici pour vous moquer de moi ? Ma sœur est décédée il y a quinze ans. Elle est morte dans la fleur de l'âge, ici à Sobolak, et c'est moi-même qui l'ai enterrée ! »

Reb Yossef a alors été saisi de tremblements. Puis après s'être un peu calmé, il a raconté à son interlocuteur l'enchaînement des événements : le début avec le Maguid de Kouznitz, puis avec le 'Hozé de Lublin. Enfin, il a décrit la femme qu'il avait rencontrée à Balta, et le frère a été obligé de reconnaître qu'il s'agissait bel et bien de sa sœur Esther-Chifra !

Moins d'un an plus tard, Reb Yossef et sa femme ont mérité d'avoir un enfant, et ont pu voir leurs autres enfants et petits-enfants suivre le chemin de la Torah lors des années suivantes.